

### **1. CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015**

Membres présents et représentés : 30

**Le tableau relatif à ce qui suit (§ 2, 3, 4) vous est communiqué en annexe.**

### **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET BOIS D'AUXON DESSUS**

### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET BOIS D'AUXON DESSOUS**

### **4. COMPTE ADMINISTRATIF DU SIVOS**

Monsieur Jean-Pierre BASSELIN adjoint aux finances et Monsieur le Maire présentent les différents comptes administratifs 2014.

Le conseil municipal constate la concordance entre les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs.

Le Maire ne prend pas part aux votes, il quitte la salle. Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des votants.

### **5. ELECTIONS DES DELEGUES DU SIAC POUR LES AUXONS**

Avant la fusion la délégation du SIAC se composait de 3 délégués par commune soit :

- Auxon- Dessous : 2 titulaires dont 1 vice-président et 1 suppléant.
- Auxon Dessus, 2 titulaires dont le président et 1 suppléant.

Afin de ne pas pénaliser les autres communes adhérant au SIAC et permettre une bonne répartition des vice-présidences, la municipalité a souhaité une mise en conformité avec les statuts du SIAC (Syndicat Intercommunal Auxon-Chatillon)

Ont été élus:

- Délégués titulaires : Gérard MALLET ; Daniel GROSSIORD
- Délégué suppléant : Michel RUBEAUX

### **6. CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015**

Membres présents et représentés : 30

### **7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

2015 est une année transitoire ; exceptionnellement, la municipalité allouera aux associations le montant exact du cumul de ce que versaient les 2 « Auxon » en 2014.

Le club de football ayant signé une convention avec la mairie avant le vote du budget n'est pas concerné.

Le maire et l'adjointe en charge de ce dossier ont reçu chaque président d'association des Auxons afin de signer de nouvelles conventions entérinant les accords passés entre mairie et associations. Dorénavant, les charges d'électricité, d'eau, etc., incomberont à la mairie avec un contrôle des compteurs ce qui impliquera pour 2016 une diminution des subventions versées. Des aides pourront être données aux associations qui feront vivre le village au travers des manifestations ou des actions qu'ils organiseront.

Une réunion d'information rassemblant l'ensemble des présidents d'associations s'est tenue mi-avril permettant à la municipalité de détailler ses projets. Une action forte va être menée pour le développement d'un pôle sportif aux Auxons qui se concrétise dès 2015 par la budgétisation de 40 000€ affectés à l'étude de la réalisation de ce programme.

### **8. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET BOIS**

Les comptes administratifs-bois cumulés des ex-communes d'Auxon-Dessous et Dessus pour l'exercice 2014 présentent un excédent de fonctionnement de 284 116.23 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 1443.69 € et 0,00€ de restes à réaliser.

Il est décidé d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement: 0,00€
- Report à nouveau en section d'investissement : 1443.69 €  
en section de fonctionnement : 284 116.23€

### **9. AFFECTATION DES RESULTATS POUR LE BUDGET COMMUNAL**

Les comptes administratifs de l'exercice 2014 sont composés des comptes administratifs principaux des ex-communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus et du SIVOS. Ils montrent un excédent de fonctionnement cumulé de 633 179.30 €.

Les sections d'investissement font apparaître un besoin de financement de 16 478.78 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement sont de 237 423.60€ en dépenses et nuls pour les recettes.

Affectation du résultat cumulé

- affectation en réserves d'investissement: 253 892.38 €
- report à nouveau en section de fonctionnement: 379 286.92 €.

### **10. BUDGET PRIMITIF 2015 BOIS**

Les recettes du budget bois sont de 374 131€, les dépenses de 208 061€.

Parmi les dépenses prévues nous envisageons de reprendre les délaissés de RFF. Ce sont des parcelles qui sont hors de la zone de la ligne TGV.

Ces acquisitions augmentent le patrimoine de la commune et nous permettent de poursuivre la création d'une zone tampon entre le village, la gare et la future ZAC.

### **11. BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE**

Le budget 2015 est naturellement un budget de transition. Nous avons cette année à accomplir un important travail de mise en commun des actions prévues pour chaque ex-Auxon accompagné

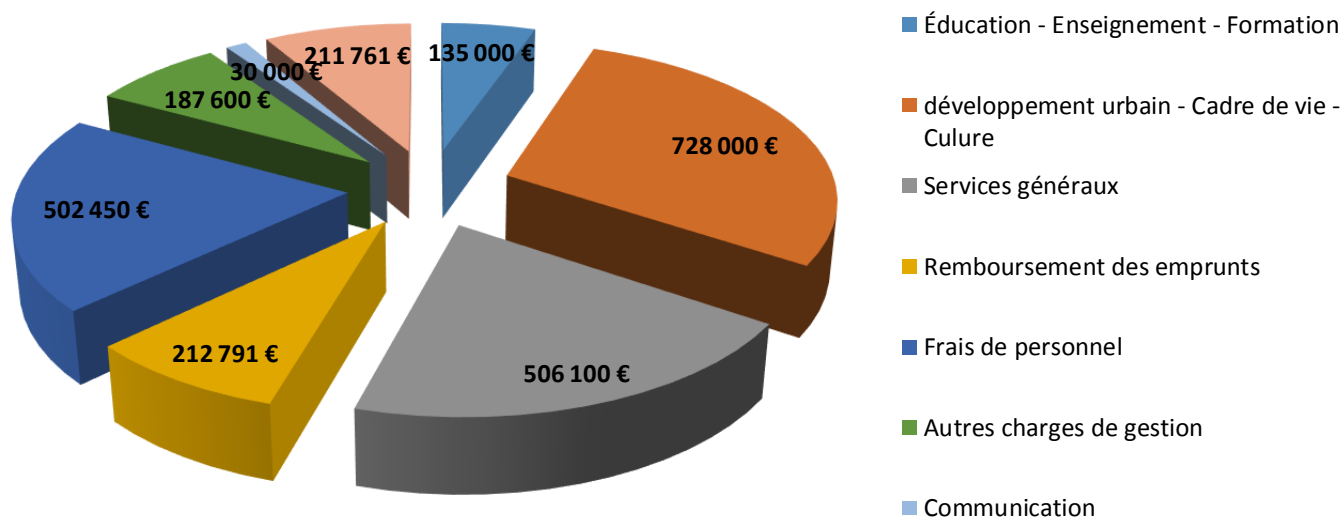
d'une réflexion sur les orientations que nous voulons donner aux Auxons.

**LES RECETTES s'élèvent à 3 333 582€** et proviennent :

-de **recettes directes** : subventions, dotations de l'Etat, taxe d'aménagement, FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et excédents de budgets.

-de **recettes indirectes** : auto financement, dotations-amortissements.

**LES DEPENSES** : Le graphique-camembert indique la répartition des dépenses par grand secteur d'activités, il représente un total de **3 167 512€**.



Une étude nous a permis de visualiser les dépenses par habitant. En 2015, l'**encours de la dette** communale et les **dépenses de fonctionnement sont en baisse** par rapport à 2014 et sont **3 à 4 fois inférieures à la moyenne départementale** grâce à une gestion rigoureuse.

Les **dépenses de personnel** subissent une légère hausse car nous avons nivelé les « échelons » afin de ne léser personne.

Les **dépenses d'équipement** comprennent les travaux routiers qui apportent sécurité et confort.

## **12. QUELQUES PROJETS POUR 2015 :**

Poursuivre la restauration de **l'église** St-Pierre par des travaux de menuiserie et peinture de fresques

Permettre aux enfants de travailler avec un matériel actuel sur des **tableaux numériques assortis de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs**.

Le secteur routier sera agrémenté d'une **piste cyclable**, d'un trottoir et de la **réfection de la chaussée des** rues Maupommier et Sablières.

Un second **panneau lumineux** sera installé afin de partager les informations réduisant les impressions et distributions papiers.

Acquisition du **Sapin Bleu**

Transformation de l'ancienne bibliothèque d'Auxon Dessous en **appartement de fonction pour un gardien** du parc sportif

Les **associations sportives** ne sont pas négligées, leurs terrains seront valorisés.

Ceci est une liste non exhaustive car les suggestions sont nombreuses au sein de ce conseil de 30 élus.

## **13. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Les trois taxes sont des recettes qui permettent à la commune de faire des investissements. Ces taxes étaient de niveaux différents entre les 2 Auxons et nous nous devons de les faire concorder. Nous avons d'abord fait une simulation en nivelant par le haut, puis par le bas et finalement nous

avons choisi, avec l'appui des Services de l'Etat, de prendre une solution médiane. Cette décision nous permet de ne pas augmenter, en moyenne pondérée, les taxes. En effet, en additionnant les taxes 2015, on remarque qu'elles sont équivalentes à celles de 2014.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.03 %
- Taxe foncière bâti: 15,04%
- Taxe foncière non bâti : 28.79 %

Nous rappelons toutefois que la somme à régler figurant au bas de la feuille d'imposition peut varier par rapport à celle de 2014 selon trois critères :

- La base d'imposition est généralement revalorisée chaque année par les services fiscaux.
- Les taux des collectivités territoriales peuvent être modifiés
- Les travaux d'amélioration de l'habitat peuvent entraîner un réajustement de l'assiette de l'impôt (nouvelles surfaces, piscines, abris, etc.)

#### ***14. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AUDAB***

Suite à fusion des deux anciennes communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus en une seule commune les AUXONS, l'AUDAB a souhaité que le conseil municipal délibère afin de procéder à la désignation d'un seul délégué pour la commune des AUXONS.

Mme Verro, adjointe déléguée à l'AUDAB pour Auxon Dessus retire sa candidature au profit de l'ancien maire d'Auxon Dessous.

Le conseil municipal désigne M. Jacques CANAL comme délégué à l'AUDAB.

Le maire M. Rutkowski siège au Conseil d'Administration de l'AUDAB.

#### ***15. ENCAISSEMENT DES TITRES D'AFFOUAGE***

Les lots d'affouage commandés par les habitants d'Auxon-Dessous en 2014 ont rapporté 7000 €.

#### ***16. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX AUXOIS***

Les deux communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus ayant fusionné il convient de reprendre une délibération sur le tarif de location de la salle polyvalente.

Un nouveau contrat de location stipule le règlement, les conditions et les modalités d'utilisations.

Les tarifs suivants sont mis en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- **Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : 300 €**
- **Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 350 €**

#### ***17. LOCATION DE L'ANCIENNE SALLE DE BIBLIOTHEQUE POUR LES ANNIVERSAIRES***

La commune loue aux habitants des Auxons une petite salle (ancien préfabriqué de la bibliothèque d'Auxon Dessus) pour **les fêtes d'anniversaires des jeunes enfants** de 3 à 12 ans les mercredis et/ou les samedis de 14 à 18 heures.

Aucune location pour des fêtes nocturnes ne sera accordée afin de respecter la tranquillité des proches voisins.

Le tarif de location de la salle est de **15 euros** sans mise à disposition de vaisselle. Les locataires de la salle devront signer un contrat de location auprès de la mairie des AUXONS.

#### ***18. PROMESSE DE VENTE : MESURES COMPENSATOIRES***

Une promesse de vente a été signée à la mairie afin que la commune des AUXONS devienne propriétaire de la parcelle AE 26 située lieu-dit Champs du Bois. Cette parcelle sera reboisée et contribuera à l'extension de la zone tampon entre le lotissement du Grand Bois et la ZAC.

Le prix d'acquisition de cette parcelle est fixé à 1526 €.

## **19. APPROBATION DU RETRAIT DES 13 COMMUNES DU SICA MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIE**

Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux, créé le 24 juin 1988, est composé de quarante communes réparties sur deux communautés de communes, (Communauté de communes du Val Saint-Vitois et Communauté de communes du Val Marnaysien) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La fusion de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon opérée le 31 mai 2013, a modifié l'intérêt pour ses communes-membres d'adhérer au SICA.

Par délibération les conseillers municipaux de 13 communes : Burgille, Courchapon, Chevigney sur l'Ognon, Emagny, Jallerange, Lavernay, Franey, Moncley, Le Moutherot, Placey, Recologne, Ruffey-le-Château et Sauvagny ont demandé leur retrait du SICA.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la procédure de retrait est soumise au vote du conseil municipal, du comité syndical et des autres communes membres dont Les Auxons qui donnent leur approbation quant au retrait du SICA des 13 communes-membres de la communauté de communes du Val Marnaysien.

## **20. TRANSFERT DE COMPETENCE POUR L'URBANISME À COMPTER DU 01/07/2015**

OBJET : ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION des ACTES du DROIT des SOLS

L'État et notamment la Direction Départementale des Territoires instruisaient gracieusement, pour les communes compétentes de moins de 20 000 habitants, les autorisations d'urbanisme depuis les lois de Décentralisation des années 80.

**La Loi ALUR, votée en mars 2014 prévoit, à compter du 1er juillet 2015, la fin de ce dispositif gratuit pour toutes communes** compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus.

Ce dispositif conduit les collectivités à s'organiser, dans des délais très brefs, pour assumer la responsabilité de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans ce contexte la Communauté d'agglomération propose de mettre en place un service commun dont le coût sera financé par les communes qui confient l'instruction de leurs autorisations à ce service. **Le coût est évalué à environ 60 000€ pour Les Auxons.**

Considérant que le service commun proposé par la Communauté d'Agglomération répond aux besoins de la commune des AUXONS la municipalité y adhère à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et confie l'instruction exclusive des autorisations suivantes :

- Déclaration Préalable et Permis de Construire d'une Maison Individuelle, Permis de Construire à Enjeux et Permis d'Aménager.

## **21. NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES FRANCAS**

La nouvelle grille tarifaire des Francas concerne le coût de l'accueil au périscolaire et la restauration scolaire.

Suite à l'augmentation des tarifs de notre prestataire sur les repas, le Château d'Uzel, ajoutée à un alourdissement global du budget du périscolaire lié à la réforme des rythmes scolaires, une réflexion s'est engagée entre la commune et les Francas sur l'ensemble de la tarification appliquée à ce secteur.

Le fonctionnement du périscolaire est financé conjointement par la CAF, la commune et la

participation des parents.

La CAF finance en fonction du nombre d'enfants fréquentant le centre périscolaire. La commune a des impératifs budgétaires liés à la baisse de subventions d'Etat. La solution d'équilibre, votée par le conseil municipal, est une augmentation de 0.05€ sur l'ensemble des tarifs appliqués par enfant à la participation des parents.

Pour les quotients familiaux supérieurs à 1501 € une nouvelle tranche a été créée.

Une simplification des horaires d'inscriptions a été mise en place avec une tarification par heure ce qui permet de rendre les documents d'inscription facilement compréhensibles.

Du LUNDI au JEUDI	Tranches de quotient familial en euros					
	horaires	1 De 0 à 775	2 De 776 à 1000	3 De 1001 à 1250	4 De 1251 à 1500	5 Au delà de 1501
Matin 1h	7h30/8h30	1.85	2.00	2.15	2.30	2.50
Matin 2 h	7h30/9h30	3.15	3.35	3.60	3.85	4.05
Restauration (repas + 2h de périscolaire)	11h30/13h30	5.10	5.60	6.10	6.60	6.80
Après-midi 1h	16h/17h	1.85	2.00	2.10	2.30	2.50
Après-midi 2h	16h/18h	3.15	3.35	3.60	3.85	4.05
Après-midi 2h30	16h/18h30	4.25	4.40	4.55	4.70	4.90
VENDREDI						
Vendredi 1h	15h30/16h30	1.85	2.00	2.10	2.30	2.50
Vendredi 2h	15h30/17h30	3.15	3.35	3.60	3.85	4.05
Vendredi 3h	15h30/18h30	4.95	5.10	5.20	5.40	5.60



## LE BILLET DE L'ÉLU

Voici une nouvelle rubrique que les élus utiliseront pour exposer leurs réflexions ou leurs projets dans le bulletin municipal.

### **FUSION : acte 2 de la naissance.**

Après la naissance survenue le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune des Auxons a voté son premier budget le 13 avril 2015.

Le budget, c'est la traduction financière des engagements que les deux ex-communes ont explicité maintes fois devant les citoyens dans leurs réunions publiques.

Le budget 2015 s'articule autour d'une volonté de rationaliser les dépenses de fonctionnement, de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir un niveau d'investissement audacieux en fonction des contraintes budgétaires actuelles.

**La commune a tenu à respecter son engagement de ne pas augmenter la pression fiscale.** Dans le cadre de l'harmonisation des taux d'imposition, nous avons opté pour un taux moyen pondéré qui ne pénalise pas les habitants d'une commune par rapport à l'autre.

La taxe d'habitation des habitants de l'ex-commune d'Auxon-Dessous va diminuer légèrement. Inversement la taxe concernant le foncier bâti baisse également pour les habitants de l'ex-commune d'Auxon-Dessus. La recette attendue de toutes les taxes est équivalente à celle des deux communes si elles n'avaient pas fusionné.

Notre commune doit faire face à un accroissement de ses dépenses de fonctionnement, notamment concernant le périscolaire avec un coût supérieur de 26% par rapport à 2014. Malgré ce handicap qui pèse sur nos finances le niveau des dépenses scolaires est maintenu. Le budget de fonctionnement enregistre également une hausse des coûts d'entretien d'une partie de nos bâtiments « anciens », école et salle des fêtes notamment.

**Le budget 2015 traduit un niveau d'investissement audacieux.**

**Voierie :** la réfection de la chaussée des rues Maupommier et Sablières, trace un véritable trait d'union entre les deux ex-communes. Ces travaux seront concomitants avec la création d'une voie de circulation sécurisée, de mode « doux », partagée entre les piétons et les cyclistes.

**École :** la dernière tranche d'installation des T.B.I. (Tableaux Blancs Interactifs) sera réalisée ainsi que des travaux de désembuage du chauffage. Une provision pour remplacer la chaudière, si nécessaire, est prévue au budget.

**Investissements immobiliers :** l'acquisition du Sapin Bleu, la rénovation d'anciens bâtiments (ex mairie devenue bibliothèque, ex bibliothèque salle des fêtes) et la réfection des peintures de l'intérieur de l'Eglise St-Pierre sont prévus au budget.

D'autres projets pourront voir le jour en cours d'année en fonction des besoins.

**Le volet culturel et sportif** n'est pas oublié. La commune reconduit pour cette année le même niveau de subventions qu'en 2014 pour chaque association.

Jean-Pierre BASSELIN  
Adjoint aux finances

► **ETAT CIVIL**

**Naissances :**

Lucas FAURE, né le 07 février

Ninon USSEL née le 23 février

Fantine VORACEK née le 25 mars

Martin LAVOCAT né le 28 mars

Timéo GIRARDET né le 9 avril

**Décès :**

M. Jean-Luc PROTIN décédé le 31 janvier

M. Pierre MAURICARD décédé le 18 février

M<sup>me</sup> Marie THIRY décédé le 25 février

**Mariage :**

M<sup>lle</sup> Isabelle PARENT et M. Patrice DINNAT le 14 mars.

► **NOUVEAUX HORAIRES TONDEUSES À GAZON ET AUTRES ENGINS MOTORISES THERMIQUES OU ELECTRIQUES**

Du lundi au vendredi	9h -12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	15h - 19h
Dimanche	10h - 12h	

Nous devons harmoniser la réglementation des horaires sur Les AUXONS. En choisissant ceux-ci nous respectons d'abord les directives préfectorales tout en apportant plus de souplesse afin de permettre la finition d'un travail en début de soirée et ainsi éviter trop de bruit le dimanche.

Afin de respecter au mieux le repos dominical, auquel aspire la majorité de nos concitoyens, l'utilisation d'appareils bruyants le dimanche matin est autorisée en cas d'impossibilité de réaliser les travaux concernés en semaine (très mauvais temps, obligations professionnelles etc.). **Le dimanche matin ne doit en aucun cas être considéré comme la matinée spécialement dédiée à la tonte des gazons, au tronçonnage, à la taille des haies. Nous comptons sur votre civisme.**

**RAPPEL :** la taille des haies en bordure de route et de trottoir est une obligation. Elle participe au bien être de chacun. Il est à souligner qu'aux intersections des rues une haie négligée peut gêner la visibilité donc aggraver le danger.

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts ou autres est strictement interdit sur la partie urbanisée du territoire communal.

► **RECENSEMENT**

Il s'adresse à tous les garçons et les filles âgés de 16 ans.

**IMPORTANT : L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen : baccalauréat, permis de conduire ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Il se fait obligatoirement par le jeune lui-même qui se rend à la mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

► **INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2015**

Elles ont eu lieu en mairie les 10 et 11 avril mais le secrétariat se tient à votre disposition si vous n'avez pas eu la possibilité de le faire en temps voulu.

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille.



## ► JARDINS MUNICIPAUX

Depuis quelques années 4 parcelles sont mises à disposition des jardiniers apprentis ou confirmés dans l'ex-village d'Auxon Dessus.

La municipalité souhaite permettre à tout le village d'avoir accès à ce service. **Des parcelles vont être labourées allée des Marronniers pour pouvoir être mises en culture dès ce printemps. Elles sont proches d'un ruisseau et au cœur du village.**

Ces jardins participent aux maintiens des liens entre les habitants et permettent de produire des légumes sains qui favorisent les circuits courts.

La mise à disposition de ces jardins est gratuite ; elle est ouverte à tous.

Les inscriptions doivent se faire en mairie le plus rapidement possible.



## ► LEGISLATION SUR LES DEJECTIONS CANINES

### MARCHER DESSUS MÊME DU PIED GAUCHE NE PORTE PAS VRAIMENT CHANCE !

Depuis peu vous avez pu remarquer la présence de panneaux aux entrées du parc des Ch'nillons vous incitant à ramasser les déjections de vos chiens.

Le civisme devrait être suffisant pour que cela se fasse naturellement, malheureusement, ce n'est pas le cas. Nous vous rappelons que les déjections canines sont porteuses de nombreux microbes auxquels sont exposés les enfants mais aussi les adultes qui fréquentent ce lieu de détente. La tonte des pelouses expose les employés à la vaporisation de ces déchets malodorants et dangereux.

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités et ce par mesure d'hygiène publique les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les **espaces des jeux publics** pour enfants. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

## ► AFFICHAGE SUR LES ABRIS BUS

L'affichage sauvage sur les abris bus est **interdit dans le village**.

Un arrêté a été pris par la municipalité des Auxons qui oblige toute personne souhaitant procéder à

l'affichage d'une manifestation à **demandeur une autorisation en mairie.**

Cet affichage ne peut en aucun cas être fait sur le mobilier urbain ou sur les panneaux de signalisation routiers.

### ► **UTILISATION DU SITE INTERNET**

Ce site est à la disposition de tous et chacun peut y trouver un intérêt. N'hésitez pas à en parler autour de vous afin qu'il soit encore plus utilisé et que toutes les informations soient mieux diffusées telles que les manifestations sportives ou culturelles, les informations communales, les travaux, etc.

**L'adresse pour se connecter au site de la mairie est [www.lesauxons.fr](http://www.lesauxons.fr)** puis aller sur la page d'accueil et s'inscrire à la newsletter pour recevoir toutes les nouvelles que notre web master diffuse avec un réel humour.

**Rappel : pour les personnes n'ayant pas internet** il est indispensable, si ce n'est pas déjà fait, qu'elles se signalent en mairie afin de recevoir le bulletin format papier. Tel. 03 81 58 72 69.

### ► **OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La fusion des 2 AUXONS a permis de regrouper nos deux bibliothèques en une seule dans les locaux de l'ancienne mairie d'Auxon Dessous après quelques travaux effectués par les employés municipaux.

C'est donc dans des locaux clairs et accueillants, adaptés aux personnes à mobilité réduite, que vous pouvez venir choisir vos lectures et découvrir les écrivains d'hier et d'aujourd'hui.

Une équipe renforcée et motivée est à votre écoute tous les

- **Mercredis de 14h30 à 17h00**
- **Samedis de 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.**
- **Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le samedi de 14h30 à 16h30**

Mme Viviane POURCELOT, régisseur

Mme Roselyne PAUTOT, adjointe chargée de la bibliothèque : 06 87 21 96 02

### ► **RECHERCHES DE DOCUMENTS HISTORIQUES**

Les bénévoles de la bibliothèque recherchent des documents historiques (articles, photos, témoignages, livres, etc.) concernant l'évolution des deux Auxons depuis la dernière guerre afin de présenter une exposition sur ce sujet dans leurs locaux.

Si vous disposez d'éléments intéressants, vous pouvez contacter la Mairie des Auxons en laissant vos coordonnées.

Votre aide mais aussi votre participation au montage de ce projet seront précieuses.

### ► **UN NOM POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Vous torturer les méninges : voilà ce que les bénévoles de notre toute neuve bibliothèque vous proposent. Laissez s'exprimer votre imagination, votre créativité et votre fantaisie et proposer un nom pour ce nouveau-né.

Les réponses sont attendues avant le 15 mai ; elles peuvent être déposées en mairie ou par téléphone à Mme Pautot.

Le choix retenu sera dévoilé lors de l'inauguration qui aura lieu le 27 juin.

### ► **DON DU SANG**

La 8ème collecte du Don du sang organisée par le CCAS des Auxons a eu lieu le 11 avril.

Depuis la mise en place de cette action dans la Commune 82 nouveaux donneurs âgés de 18 à 70 ans se sont manifestés. Nous les remercions vivement pour leur participation.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

La prochaine collecte aura lieu le 26 septembre 2015.

## ▶ ANIM'AUXON : « LA BOITE À MUSIQUE (EN)CHANTÉE »

Clothilde Moulin accompagnée de sa harpe présente un spectacle drôle et magique entre théâtre et chansons françaises. 7€ l'entrée. Buvette et pâtisseries en fin de soirée. Réservation possible auprès de M. Roy au 03 81 58 96 55.

**Le 24 avril à 20h Salle des fêtes des Auxons, rue du Stade.**

## ▶ STAGE ENFANTS PAR ANIM'AUXON

Ce **stage « découverte »** est ouvert aux enfants de 9 à 13 ans à Salle des Fêtes Des Auxons

- **lundi 4 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et**
- **Mardi 5 mai de 9h30 à 17h00**

Ateliers :

- Cuisine et pâtisserie : 20 enfants max.
- Marqueterie : 8 enfants max.
- Peinture acrylique : 5 enfants max.
- Scrapbooking : 5 enfants max.
- Vannerie : 5 enfants max.
- 

Moyennant 18€, chaque enfant passera 2 jours dans la discipline choisie, le matériel, les goûters et le repas du 2<sup>ème</sup> jour préparé par l'équipe cuisine étant inclus dans le tarif.

**Inscription obligatoire le plus rapidement possible auprès** de Josiane Locatelli au 03 81 58 99 37 en précisant nom, prénom, adresse, âge, téléphone ou adresse mail et bien sûr la discipline choisie par l'enfant.

## ANNEXES

### BUDGET PRINCIPAL D'AUXON-DESSUS – RESULTATS 2014

COMMUNE	AUXON-DESSUS	Report 2013	Réalisé	exercice 2014	Clôture
Fonctionnement	Recettes	156 442,92	695 128,46	774 495,79	
	Dépenses	0	512 707,33	512 707,33	365 633,03
Investissement	Recettes	0	773 996,18	773 996,18	
	Dépenses	685 593,3	102 420,66	788 013,96	-14 017,78
				<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>351 615,25</b>

### BUDGET BOIS D'AUXON-DESSUS – RESULTATS 2014

COMMUNE	AUXON-DESSUS	Report 2013	Réalisé	exercice 2014	Clôture
Fonctionnement	Recettes	218 571,99	433,50	219 005,49	
	Dépenses	0,00	200 41,66	200 41,66	198 963,83
Investissement	Recettes	188 93,46	126 69,04	315 62,50	
	Dépenses	0,00	38 435,28	384 35,28	-6 872,78
				<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>192 091,05</b>

**TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET BOIS AUXON DESSUS 543 706,30**

### BUDGET PRINCIPAL D'AUXON-DESSOUS – RESULTATS 2014

COMMUNE	AUXON-DESSOUS	Report 2013	Réalisé	exercice 2014	Clôture
Fonctionnement	Recettes	793 67,33	695 128,46	774 495,79	
	Dépenses	0	560 443,12	560 443,12	214 052,67
Investissement	Recettes	0	381 556,12	381 556,12	
	Dépenses	94 017,62	253 943,33	347 960,95	33 595,17
				<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>247 647,84</b>

### BUDGET BOIS D'AUXON-DESSOUS – RESULTATS 2014

COMMUNE	AUXON-DESSOUS	Report 2013	Réalisé	exercice 2014	Clôture
Fonctionnement	Recettes	59 661,91	635 14,07	123 175,98	
	Dépenses	0	380 23,58	38 023,58	85 152,40
Investissement	Recettes	0	25 095	25 095,00	
	Dépenses	5 342,03	11 436,5	16 778,53	8 316,47
				<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>93 468,87</b>

**TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET BOIS AUXON DESSOUS 341 116,71**

### SIVOS – RESULTATS 2014

COMMUNE	LES 2 AUXON	Report 2013	Réalisé	exercice 2014	Clôture
Fonctionnement	Recettes	205 42,07	381 693,71	402 235,78	
	Dépenses	0	348 742,18	348 742,18	53 493,60
Investissement	Recettes	0	499 29,16	49 929,16	
	Dépenses	463 01,87	396 73,46	85 975,33	-36 046,17
				<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>17 447,43</b>